

Programmation du nouveau silo

L'opération de construction d'un nouveau silo a été très rapidement placée dans un contexte plus large que celui limité à la construction d'un silo destiné à accueillir les collections de la Bibliothèque de la Sorbonne. Il s'agit « *d'accroître les capacités de stockage du CTLes de 100 kilomètres linéaires et développer son offre aux bibliothèques parisiennes pour leur permettre de délocaliser une part substantielle de leur magasins garantissant un bon accès aux ressources stockées à distance...* »¹

Le CTLes a été amené à présenter au programmiste l'état de l'existant quant au fonctionnement des services et à la chaîne de traitement des documents, tout en mettant l'accent sur ses attentes relatives à une amélioration du circuit de traitement des documents et à l'articulation entre les différents services.

A cette occasion le CTLes a réalisé avec le programmiste une ébauche de l'organisation fonctionnelle souhaitée, celle-ci étant étayée par des projections en termes d'accroissement des collections et de déploiement d'activités. Ces projections ont été formalisées dans un document communiqué en novembre 2010 au Ministère et au programmiste².

Le CTLes a exprimé par ailleurs son attachement à l'étude de l'implantation dans le nouveau silo de magasins traditionnels et de magasins denses à rayonnages mobiles avec la possibilité de transformer le cas échéant des magasins traditionnels en magasins denses.

Les solutions relatives à l'implantation de magasins industriels, dits de grande hauteur, ainsi que de magasins automatisés ne sont pas justifiées et ont pu être écartées.

La réunion du Comité de pilotage, qui s'est tenue le 14 décembre 2010, a donné lieu à une présentation orale de l'existant et à une projection en termes de surfaces pour l'implantation des magasins et des espaces de travail, ainsi qu'à une estimation globale des coûts de l'opération.

Le programmiste a été amené à présenter l'ensemble de ces éléments aux personnels du CTLes en janvier 2011, à l'occasion d'une réunion d'information.

A compter du 2^e trimestre 2011, une nouvelle mission de programmation sera lancée sous la responsabilité de l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui confie la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

¹ Bernard Larrouturou. *Pour rénover l'enseignement supérieur parisien : faire de Paris la plus belle métropole universitaire du monde, c'est possible ! : Rapport à Madame la ministre de l'enseignement supérieur, février 2010*, p. 39.

² *Projections liées à l'extension*. Document présenté à l'ensemble des personnels en janvier 2011.